

IMAGINE

**Un examen indépendant du Fonds de collaboration entre les artistes et la
communauté du Conseil des Arts du Canada**

Résumé

*Présenté par
Laurie McGauley
Février 2006*

Un examen indépendant du Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté du Conseil des Arts du Canada

Imagination :

Vous vous glissez lentement parmi les membres d'une troupe de danse qui exécutent des cabrioles parmi les banlieusards qui rentrent épuisés du travail, et descendez du bus en souriant. Vous arrêtez vous acheter votre café habituel, et vous vous attardez à regarder une prestation de hip-hop que de jeunes ados, complètement absorbés par leur activité, enregistrent sur bande vidéo. De l'autre côté de la rue, des gens sont à peindre une autre murale ; elle semble être un hymne au jaune, mais il est trop tôt pour se prononcer. Les peintres semblent épuisés, mais assez satisfaits de leur œuvre. Vous décidez d'aller finir votre café au jardin des écrivains, où vous ajoutez quelques lignes au poème un peu tordu, quelquefois perturbant, qui a gagné trois pages par rapport à la version d'hier. Les douces voix d'une chorale s'échappent d'un refuge pour femmes battues situé à deux pas de là. L'émoi s'empare de vous et vous inspire vos dernières rimes. En sortant du parc, vous prenez un dépliant annonçant la prochaine assemblée du conseil municipal à l'hôtel de ville, qui portera sur l'habitation. Vous vous décidez à y participer.

Le raccourci le long de l'allée en mosaïque vous amène en plein cœur des activités annuelles de transformation du parc du comité du Festival du soleil, où l'on installe les sculptures, les banderoles, les lanternes et les marionnettes sur lesquelles tout le monde a travaillé au cours du dernier mois. Outre les habitués, dont la fanfare locale, les jeunes sur des échasses et les clowns, les activités spéciales de cette année comprennent la cérémonie d'ouverture préparée par les danseurs traditionnels du Centre d'amitié autochtone, un nouvel orchestre celtique intergénérationnel et la pièce tant attendue relatant l'histoire de la région, à laquelle travaillent tous les gens du voisinage depuis des années. Vous vous arrêtez pour aider un groupe de personnes âgées à installer leur écran d'ombres chinoises et vous admirez leurs marionnettes.

Comme d'habitude, les enfants sont occupés lorsque vous passez les prendre au centre d'art communautaire du quartier, où ils suivent des cours après l'école. Ils se préparent à la grande présentation multimédia de leur « spectacle maison », une exploration d'idées sur ce qu'est un chez-soi. Votre fils vous rend folle à toujours prendre autant de photos de poussière et de peluche – c'est un hommage à la maison, dit-il –, et votre fille travaille résolument à son tapis crocheté en vue de son exposition. Ce projet a déjà soulevé de nombreuses discussions sur ce que signifie la notion de chez-soi ; mais, pour l'instant, tout ce que vous désirez, c'est justement les amener là, à la maison. Il faudra souper rapidement, parce que vous devez ensuite aller chercher des billets pour un spectacle de danse. Depuis que votre fille a commencé à participer à des ateliers de création pour l'un des spectacles de cette compagnie de danse, chaque membre de la famille en est devenu un admirateur inconditionnel.

Même si ce scénario semble utopique, il fait voir quelques-uns des projets réels financés par le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté (FCAC) du Conseil des Arts du Canada. L'objectif du Fonds est d'appuyer les « diverses activités artistiques qui réunissent des artistes professionnels et des membres de la collectivité en général ». Cet examen indépendant du FCAC a deux objectifs principaux : faire un survol des œuvres actuellement soutenues par le Fonds, en faire comprendre la portée, et évaluer comment le Fonds répond aux besoins des artistes qui créent les œuvres et aux communautés qui se sont engagées à les soutenir. Une grande partie du mandat de cet examen consiste à répondre à la question : « Quelles sont les différentes interprétations et définitions du travail "axé sur le processus" et la collaboration avec la communauté ? »

Le montant total des subventions accordées par le FCAC au cours de l'exercice 2002-2003 a été de **1 365 800 \$**. Au cours de l'exercice 2003-2004, il a été de **1 834 493 \$**; pour l'exercice 2004-2005, il a été réduit à **860 000 \$** pour être augmenté à **1 068 000 \$** en 2005-2006; soit au total **5 128 293,00 \$** pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2006.

CONCLUSIONS

En conclusion, cet examen montre que le FCAC respecte son objectif de soutenir les différentes activités artistiques qui font collaborer les artistes professionnels et la communauté en général. La tendance dominante de ce travail est une pratique multidisciplinaire et engagée, qui fait intervenir artistes et communautés dans une création collective. Le soutien du FCAC a fourni à ces pratiques l'occasion de progresser et d'évoluer, en augmentant la qualité et l'importance du travail.

Les communautés, qui participent activement entre elles et avec les artistes pour créer de l'art et des spectacles publics, injectent ainsi dans leurs quartiers et leurs vies, un sens et de la beauté en expérimentant diverses façons d'intégrer l'art dans la vie quotidienne. Des gens de tous âges participent à des expériences artistiques enrichissantes. L'art apparaît dans des endroits inhabituels, changeant nos activités quotidiennes. Les gens se découvrent une voix, un talent et leur communauté par la voie de l'art. Ils racontent leur histoire et prennent la place qui leur revient grâce à l'art. L'art rassemble les cultures, les générations et les groupes d'intérêt; il fait changer les points de vue et amène des solutions; il est dans les universités, les centres de la petite enfance, les refuges pour femmes battues et les centres commerciaux.

Ces nouvelles façons de créer, d'interpréter l'art et d'en profiter, sont avantageuses pour les artistes, les participants, les communautés et pour chacun d'entre nous. La plupart de ces projets artistiques portent directement ou indirectement sur des questions de qualité de vie, de même que sur la qualité et la santé de nos systèmes sociaux, environnementaux et politiques. Ces pratiques offrent aux communautés différentes possibilités de s'impliquer avec les artistes et de faire de l'art. Ainsi, l'art devient pertinent pour des segments complets de la société qui étaient jusque là demeurés indifférents à l'importance et à la valeur de l'art, ailleurs que dans les musées ou les marchés spécialisés. Les artistes élaborent une théorie plus raffinée comportant des pratiques plus accessibles, organiques, multidimensionnelles qui améliorent la qualité et la profondeur du travail. Un nouveau langage et de nouveaux concepts sont élaborés pour remettre en questions les anciens paradigmes. Les théories esthétiques « relationnelles », « dialogiques », « participatives » nous aident à interpréter le travail de collaboration ; le langage de la démocratie culturelle et du développement culturel communautaire structure notre compréhension de la motivation et du potentiel. Les approches collaboratives visant une activité artistique présentent des défis et ouvrent des perspectives à notre définition moderniste de ce que le conservateur irlandais Declan McGonagle appelle la « culture de la signature », soit « l'idée d'un artiste comme individu créateur et de génie, ainsi que de tous les mécanismes de soutien pour entretenir et mettre cette idée de l'avant. ». Declan McGonagle fait écho aux autres artistes et théoriciens participant à cet examen, lorsqu'il lance un appel en faveur de l'ajout d'idées, telles que « participation, transaction et négociation ». Le Conseil des Arts du Canada a décidé de relever le défi que représentent ces nouvelles approches et, grâce au FCAC, il existe maintenant une riche diversité multiculturelle d'activités artistiques et communautaires partout au Canada.

On retrouve des exemples dans des grands centres urbains, de même que dans de plus petits villages et secteurs ruraux. Des projets touchant toutes les disciplines artistiques voient le jour dans les communautés autochtones de l'extrême nord, dans des projets d'habitation des grandes villes, dans les écoles, les parcs, les régions peu peuplées et dans la rue. Les priorités du Conseil en matière d'engagement du public et de développement des publics constituent un dérivé naturel de la pratique. Les liens et les partenariats ainsi établis sont les composantes de base d'une infrastructure fondamentale pouvant appuyer d'autres activités artistiques. Le FCAC

démontre qu'il peut faire progresser les priorités stratégiques du Conseil en matière de diversité culturelle, d'arts autochtones, d'arts pour les jeunes et d'arts interdisciplinaires.

Le présent examen n'a rien révélé qui pourrait justifier un remaniement profond du FCAC, ou encore un rejet du précieux travail déjà effectué pendant sa prestation. Les recommandations qui suivent sont donc intégrées aux recommandations originales proposées par le GTFAC, et comportent certaines propositions précises de changement qui répondraient mieux aux attentes des artistes et des communautés, et qui démontreraient une détermination renouvelée de progresser au moyen de ces pratiques.

RECOMMANDATIONS

1. Le statut du FCAC

Il est recommandé que :

1.1. Le Conseil des Arts du Canada adopte officiellement la collaboration entre les artistes et la communauté comme une dimension permanente de l'activité professionnelle qu'elle dessert dans le but de soutenir différentes activités artistiques qui réunissent des artistes professionnels et la communauté au sens large.

2. Le leadership du Conseil

Il est recommandé que :

2.1. Le Conseil des Arts du Canada établisse un leadership fort et centralisé pour le FCAC, appuyé par un personnel ayant des attributions de tâches spécifiques à temps plein dans le cadre du programme.

2.2 Le Conseil des Arts du Canada assure le maintien de ses liens et de sa connaissance du milieu par l'établissement d'un comité permanent composé de membres du personnel ayant un mandat spécifique, sous la responsabilité d'un spécialiste des pratiques de collaboration entre les artistes et la communauté pour élaborer et mettre en place des politiques, des programmes et des stratégies de développement.

2.3 Le Conseil des Arts du Canada assure le maintien de ses liens et de sa connaissance du milieu par l'établissement d'un comité spécial composé d'artistes de la communauté et d'autres personnes en vue d'obtenir des conseils relativement à l'élaboration de politiques et de programmes, au besoin.

2.4 Le FCAC fasse partie intégrante du Service Inter-arts.

3. Les comités d'évaluation par les pairs

Il est recommandé que :

3.1 La collaboration entre les artistes et la communauté, comme le définit le FCAC, soit progressivement intégrée dans le programme de financement actuel dans toutes les disciplines existantes et assortie d'une enveloppe budgétaire et d'un processus d'évaluation particulier à la pratique, et que chaque service soit invité à préparer ou à maintenir un programme de subventions FCAC, avec son propre processus d'évaluation et jury de pairs constitué en grande partie d'artistes qui axent leur pratique sur la communauté.

3.2 Tous les programmes du FCAC soient coordonnés dans toutes les

disciplines par le leadership central du FCAC.

4. Les programmes de subvention

Il est recommandé que :

- 4.1 Le FCAC établisse une option de subvention en deux étapes. L'exemple d'un tel modèle comprend ces caractéristiques : le montant total du projet est assuré, mais versé en deux étapes. À la fin de l'étape du développement, si celle-ci est réussie, les fonds sont libérés pour compléter le projet.**
- 4.2 Le FCAC finance le poste d'« agent culturel » et l'inclut à titre de dépense admissible.**

5. Définition et critères d'évaluation

Il est recommandé que :

- 5.1 Le Conseil des Arts du Canada maintienne la définition et les critères d'évaluation actuels pour la collaboration entre les artistes et la communauté, sauf pour la recommandation 5.2**
- 5.2 Le Conseil des Arts du Canada révisé le premier critère d'évaluation pour le FCAC qui pourrait être changé de « L'excellence du processus de collaboration proposé (lorsque le processus de collaboration artistique lié à des communautés précises importe autant que le résultat final) » à « L'excellence du processus de collaboration proposé (lorsque les stratégies appropriées et bien définies sont déterminées pour assurer une relation de collaboration réussie) ».**
- 5.3 Le Conseil des Arts du Canada donne des exemples précis de projets réussis, en soulignant la façon dont ils répondent aux critères du Conseil.**
- 5.4 Le Conseil des Arts du Canada continue à offrir des occasions d'informer les agents de programme et le personnel de tous les services au sujet de cette pratique.**
- 5.5 Le Conseil des Arts du Canada, conjointement avec les éducateurs en art et les responsables des programmes artistiques pour la jeunesse, établissent des directives ou des critères simples mais précis relativement aux projets qui sont dans les catégories de formation artistique et d'encadrement des jeunes.**

6. Modalités de demande

Il est recommandé que :

- 6.1 Le Conseil des Arts du Canada mette en valeur le FCAC sur son site Web pour en permettre facilement l'accès aux visiteurs et les inviter à dialoguer sur les pratiques.**

7. Évaluation des exigences en matière de rapport

Il est recommandé que :

- 7.1 Le Conseil des Arts du Canada exige qu'une certaine preuve d'évaluation du projet final des membres de la communauté soit incluse dans le rapport final, sous la forme qui convient à chaque projet, tels que des témoignages et des évaluations externes.**
- 7.2 Le Conseil des Arts du Canada analyse des moyens pour tirer parti de la foison d'expériences, de modèles et d'histoires mentionnés dans les rapports du FCAC pour promouvoir et diffuser l'importance de la pratique.**

8. Enjeux interculturels

Il est recommandé que :

8.1 Le Conseil des Arts du Canada mette au point des mécanismes internes pour assurer un échange continu entre les dirigeants internes du FCAC et le Service des arts autochtones, et organise des consultations régulières sur d'autres approches culturelles envers la collaboration entre les artistes et la communauté.

9. Soutien et développement des pratiques

Il est recommandé que :

9.1 Le Conseil des Arts du Canada prenne l'initiative dans l'exploration et le développement

- de stratégies en vue de mieux coordonner les options de financement et d'apporter du soutien aux différents organismes subventionnaires**
- de stratégies de diffusion du travail**
- de stratégies de développement et de diffusion d'une analyse théorique et critique**

9.2 Le Conseil des Arts du Canada établisse des politiques et des programmes en vue d'offrir des occasions de perfectionnement professionnel aux artistes qui œuvrent dans la collaboration avec les communautés.

10. Soutien financier au Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté

Il est recommandé que :

10.1 Le Conseil des Arts augmente le budget du FCAC à au moins trois millions de dollars et à un maximum de cinq millions de dollars par année.